

COMITE DE DIRECTION

Vendredi 15 mai 2020 – VISIOCONFERENCE

RELEVÉ DES DECISIONS

Ouverture de la séance à 19h30

Sous la Présidence de Monsieur Eric MALASSIS à ce présent,

Les membres du bureau ont été régulièrement convoqués et reconnaissent avoir reçu l'ordre du jour du présent comité.

Membres présents

Eric MALASSIS, Yannick FIANT, Denis DESCHAMPS, Emilie DUPLESSIS, Frédéric BARAILLES, Alexandre PETITMANGIN, Alban HAMOT, Franck DESPAGNAT, Sébastien VRINAT, Michel GUENTLEUR, Gilles DIETRICH, Alain-Nicolas DI MEO, Dominique POUCHARD, Dominique COCO

Absents pour difficultés de connexion :

Olivier DARIDAN, Céline LESCUYER, Michel BOUDON

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut valablement délibérer sur la résolution ci-dessous.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres, pour cette première réunion depuis le début du confinement. C'est aussi première puisque l'ensemble des membres utilisent le logiciel Zoom pour cette réunion.

1. Validation du PV du CD du 24/04/2020

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

DECISION

Le procès-verbal du Comité de Direction du 24 avril 2020 est approuvé

2. Shogo de Sport Chanbara de Jean-Claude GIROT

Afin de sortir de l'impasse concernant le Shogo de Kyoshi de Sport Chanbara de Jean-Claude GIROT, et les Shogos de Sport Chanbara en général (rappel : le Sport Chanbara n'est pas concerné par les règles de la FIK et de EKF), il est proposé de permettre aux 7^e dan de Sport Chanbara, de présenter leur dossier de Kyoshi avant le 31 décembre 2020 de façon exceptionnelle.

A partir du 1^{er} janvier 2021, les pratiquants seront soumis au régime général des Shogos.

Cette proposition est mise au vote.

Contre : 2
Abstention : 5
Pour : 7

Ce vote ne conduisant à aucune majorité nette, il est reposé à la majorité simple.

Contre : 2
Abstention : 5
Pour : 7

DECISION

Le CD accepte à la majorité simple que les 7^e dan de Sport Chanbara présentent leur dossier de Kyoshi avant le 31 décembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions diverses, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève et clôture la séance à 22h30.

**Prochain CD le vendredi 12 juin 2020 à 19h30, toujours en visioconférence via l'application ZOOM.
Cette réunion sera précédée d'une réunion avec les Présidents de CRKDR à 18h30 via l'application Zoom.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président

Le Secrétaire Général

Eric MALASSIS

Yannick FIANI